

Comblent le fossé des responsabilités : le rôle du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire

Événement hybride en marge de la commémoration du 22e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies

21 octobre 2022, de 9h à 10h30 (EDT)

Siège des Nations Unies - Salle de conférence 12

Traduction simultanée disponible en anglais, français, espagnol et russe.

Note d'intention

Octobre 2022 marquera le 22ème anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Au cours des deux dernières décennies, alors que les obstacles aux droits, au leadership, à la participation et à la protection des femmes dans les contextes de paix, de sécurité et de crise persistent, les appels à la mise en œuvre intégrale du cadre normatif de l'agenda "femmes, paix et sécurité" deviennent plus urgents. Il en va de même pour la nécessité d'une mobilisation mondiale contre le recul constant des droits durement acquis par les femmes et les filles, ainsi que pour faire face aux risques spécifiques auxquels sont confrontées les femmes défenseuses des droits humains, les militantes, les artisanes de la paix, les réfugiées et les femmes et filles apatrides ou déplacées de force.

Depuis son lancement en juillet 2021 lors du Forum Génération Égalité, le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire ([Pacte FPS-AH](#)) a mobilisé des soutiens en tant que mouvement multipartite, interrégional et intergénérationnel pour une action accélérée et transformatrice sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire intégrant la perspective de genre. En adhérant au Pacte FPS-AH, plus de 180 signataires comprenant des États membres, des entités des Nations Unies, des organisations régionales, des acteurs du secteur privé et de la société civile - y compris des organisations dirigées par des femmes, des ONG et des institutions académiques - ont répondu à un appel à l'action pour un processus de suivi et de responsabilité volontaire et multipartite. Ce processus vise à concrétiser les engagements existants du FPS-AH, à renforcer la coordination entre les mécanismes existants du FPS-AH, et à promouvoir le financement et la visibilité du programme FPS-AH.

Les nouveaux coprésidents du Conseil d'administration du Pacte FPS-AH, la Norvège et le Global Network of Women Peacebuilders (GNWP), ainsi que les signataires du Pacte se réuniront le 21 octobre 2022 pour discuter de la nécessité d'actions ambitieuses et transformatrices pour relever les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans les situations de conflit et de crise à travers le monde. Le Secrétariat du Pacte FPS-AH lancera également officiellement les indicateurs développés conjointement avec les membres du Conseil du Pacte, les membres catalyseurs et les signataires pour le Cadre de suivi du Pacte, et présentera le portail d'auto-évaluation du Pacte FPS-AH, qui alimentera le premier rapport de responsabilité du Pacte en 2023.

Agenda

- Discours d'ouverture
- Déclarations préliminaires des nouveaux coprésidents du Conseil d'administration du Pacte FPS-AH.
- Présentation du Cadre de suivi du Pacte FPS-AH - Secrétariat du Pacte FPS-AH
- Session de discussion et questions-réponses - Signataires du Pacte FPS-AH
- Conclusions par les nouveaux co-présidents du Conseil d'administration du Pacte FPS-AH.

